

Intitulé de l'UE	Activités physiques et sportives (Partie II)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Sylvie COURSELLE	44	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 2	44h	Sylvie COURSELLE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Activités physiques et sportives - Partie 2 : 10h de théorie, 26h d'exercices/laboratoires, 8h de travaux

Langue d'enseignement
Activités physiques et sportives - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
<ul style="list-style-type: none"> Aucunes connaissances ni compétences ne sont requises . Le contenu du cours APS BAC2 complète le contenu du cours BAC1 APS (natation, méthodologie APS et APA)

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité Etre un acteur institutionnel et social engagé S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

Acquis d'apprentissage spécifiques
Le cours de méthodologie en APS et APA a pour objectif d'apporter aux étudiants éducateurs des informations et outils utiles à la mise en place d'activités sportives en respectant un canevas de préparation basique.
Le cours de natation a pour objectif l'obtention du brevet élémentaire de sauvetage, garant d'un encadrement sécuritaire.

Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2

- **Module Natation** : BES
- **Module Méthodologie** APS et APA : bases théoriques et mise en place d'une intervention socio-éducative sportive .

Méthodes d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 2 : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Activités physiques et sportives - Partie 2 : syllabus, notes de cours, cf. contrat de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2

- Richard H. Cox (2013) La psychologie du sport (2è éd). De boeck
- Piéron M. (1992). Pédagogie des activités physiques et du sport. Paris: Revue EPS
- Caja, J. (1989) Guide - préparation au brevet d'état de l'éducateur sportif (8è éd). Vigot
- Weineck, J. (1997). Manuel d'entraînement (4è éd). Vigot
- Pasquet, G., Potier, Ph., Robert, Ph., Hascoat, L., Roussey, Th. (2004) Echauffement du sportif. Amphora
- Seners, P. (2000). Enseigner des APS, activités physiques scolaires du collège au lycée. Vigot
- Catteau, R., Caroff, G. (1980). L'enseignement de la natation. Editions Paris, Vigot

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Activités physiques et sportives - Partie 2 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 2 :

Évaluation continue :

- **30%** pour la participation active aux différents modules
- **10%** pour l' évaluation théorique en méthodologie des APS
- **40%** pour la mise en place d'une intervention socio-éducative sportive intégrée (APS ET APA)
- **20%** pour le BES en Natation

NB: Une maîtrise insuffisante d'un acquis d'apprentissage essentiel, même s'il est évalué dans une seule AA, peut à lui seul entraîner l'échec à l'UE)

(Règlement des études: article 6.3.1: "L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités d'enseignement et d'effectuer tous les travaux requis dans les délais fixés et sous la forme prescrite.").

Toute absence doit être justifiée dans les 5 jours ouvrables.

Année académique : **2020 - 2021**